



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 88249

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la première année d'études de médecine. Cette première année est très sélective. Avec ses 80 % d'échecs, elle donne leurs chances aux seuls meilleurs bacheliers scientifiques et représente un gaspillage de potentiel et d'enthousiasme, les étudiants ajournés après deux ans d'efforts se détournant des filières scientifiques, pourtant en souffrance de bons étudiants. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de réformer le concours de première année de médecine.

## Texte de la réponse

Un grand nombre d'étudiants de première année du premier cycle des études médicales, malgré de bons résultats aux épreuves du concours, ne se trouvent pas placés en rang utile, à l'issue de leur deuxième concours, pour poursuivre la formation à laquelle ils aspiraient alors qu'ils auraient pu s'engager dans des filières aujourd'hui relativement délaissées. Ce constat conduit à envisager de nouvelles modalités de l'organisation de la sélection qui permet d'accéder aux études médicales. Les réflexions conduites par divers groupes de travail et notamment par la commission pédagogique nationale des études médicales, l'expérience tirée de l'application du processus de Bologne (LMD) dans de nombreux secteurs de l'université et de la réorganisation pédagogique qu'elle a permis, conduisent à envisager aujourd'hui l'application de ce processus aux études conduisant aux professions de santé et notamment aux études médicales. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a confié au professeur Christian Thuillez, directeur de l'UFR de médecine et de pharmacie de Rouen, la mission d'animer un groupe de travail chargé de formuler des propositions de nature, en ce qui concerne la première année des études médicales, à faciliter les réorientations précoces et à aider les étudiants à tirer parti des unités d'enseignements qu'ils ont validées. Les orientations susceptibles d'être retenues feront l'objet d'une large diffusion, notamment en milieu scolaire, de façon que les futurs bacheliers soient informés des conditions d'accès aux études médicales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88249

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 2006, page 2325

**Réponse publiée le :** 13 juin 2006, page 6240